



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16953
12 février 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE

LETTRE DATEE DU 12 FEVRIER 1985, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU LIBAN AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Suite à mes lettres concernant les pratiques israéliennes dans le sud du Liban, dans la Bekaa occidentale et dans le district de Rachaya, et d'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer des faits suivants :

Dans la matinée du 12 février 1985, l'armée israélienne a attaqué le village de Toura, l'un des sept villages situés dans la zone d'opération de la FINUL, et l'a encerclé en y postant plus de 90 chars et véhicules militaires. Vu les tirs nourris que l'on entend aux abords du village, nous craignons qu'un massacre n'ait lieu à Toura. L'armée israélienne a empêché le Comité international de la Croix-Rouge de pénétrer dans le village et continue d'interdire à l'ensemble de la population d'en sortir.

Tout en appelant l'attention sur la gravité des pratiques israéliennes dans le sud du Liban, dans la Bekaa occidentale et dans le district de Rachaya, le Gouvernement libanais juge indispensable d'intervenir rapidement afin que le siège de Toura soit levé et que les représentants du CICR soient autorisés à pénétrer immédiatement dans le village, ainsi que pour mettre fin à ces pratiques abusives d'Israël.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) M. Rachid FAKHOURY

